



Prise de position sur l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec d'autres États partenaires à partir de 2020/2021

Prise de position de l'OSE

L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) est une fondation privée qui représente les intérêts des quelque 751 800 Suissesses et Suisses résidant en dehors des frontières nationales.

Le projet envoyé en consultation concerne directement les Suisses de l'étranger car ceux-ci sont domiciliés dans les États concernés ayant approuvé cet accord.

En principe, la norme internationale régissant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (EAR) vise à accroître la transparence dans le domaine fiscal afin de lutter contre la soustraction d'impôt sur le plan international. Les bases légales nécessaires dans le cadre de cette mise en œuvre ont été élaborées en Suisse et sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. Un premier échange de données de comptes a eu lieu à l'automne 2018 avec les premiers États partenaires. Il s'agit à présent d'étendre la réglementation existante à de nouveaux États partenaires.

L'OSE s'engage constamment en faveur des mesures qui visent à plus de transparence et à la résolution des conflits de lois. La croissance de la mobilité au niveau international, en particulier, soulève de plus en plus de questions sur la compatibilité entre les différentes juridictions nationales. Le développement d'accords internationaux facilite la vie des Suisses de l'étranger.

Dans un tel contexte, l'OSE accueille l'échange automatique de renseignements et les accords qui sont ratifiés dans ce cadre comme une étape importante en vue de la transparence.

OSE 05.03.2019